



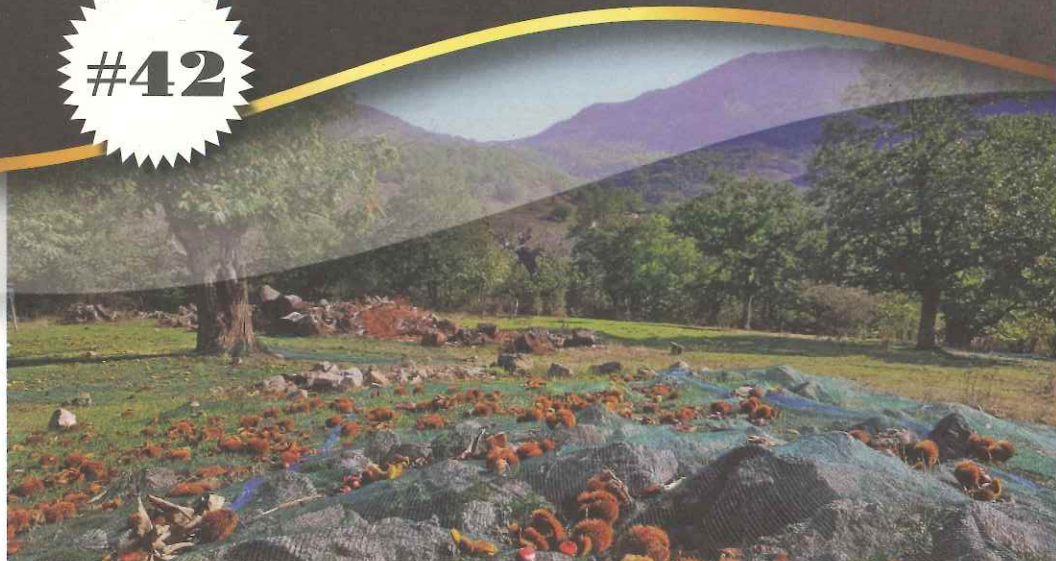
CHÂTAIGNE
D'ARDECHE

LA REINE DES CHÂTAIGNES



Le Châtaignier

#42



édito

Bonjour
à tous,

Au moment de tirer le bilan de cette nouvelle campagne décevante, j'ai une pensée pour ceux qui ont de nouveau été durement touchés par les aléas climatiques et qui ne pourront pas compter sur la châtaigne pour faire vivre leur exploitation.

Ces trois années successives de mauvaise récolte vont laisser des traces, mais il est essentiel de rester positif et de continuer à croire en des jours meilleurs. Notre châtaigne est recherchée, elle bénéficie d'une bonne notoriété, tant chez les professionnels de l'agroalimentaire que chez les consommateurs et les efforts de valorisation faits ces dernières années avec l'AOP permettent de rémunérer correctement les producteurs.

Face aux agressions successives que subit notre verger, il est fondamental de travailler à son entretien et son renouvellement pour lui donner les moyens de résister : les jeunes châtaigniers résistent mieux aux attaques sanitaires, les arbres élagués cassent moins sous le poids de la neige et le sol enrichi en matière organique retient davantage d'eau...

Désormais on ne peut plus se contenter d'attendre et de ramasser ce que la nature nous donne, il nous faut aussi rajeunir et accompagner nos châtaigneraies pour pouvoir, un jour, les transmettre.

*Je vous souhaite une très
bonne année 2020*

■ Michel Grange

Président du Comité Interprofessionnel
de la Châtaigne d'Ardèche

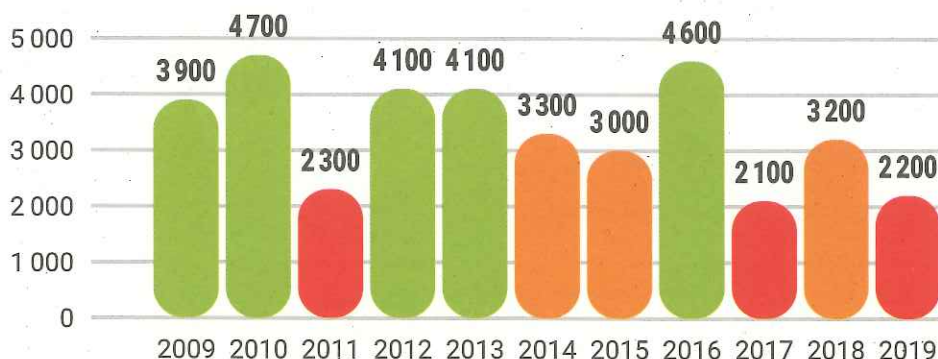
actu

Bilan campagne

A notre grand dam, les années se suivent et se ressemblent. Avec 2 200 tonnes de châtaignes collectées et commercialisées, l'année 2019 est fortement déficitaire et représente péniblement 50 % du potentiel du département. C'est l'une des plus faibles productions de ces dix dernières années (avec 2011 et 2017).

L'orage de grêle qui a traversé l'Ardèche le 15 juin dernier, a enlevé un bon millier de tonnes de châtaignes. Le reste du manque constaté est à imputer à la sécheresse de septembre. Le nord de l'Ardèche et les variétés tardives comme Bouche Rouge ou au-dessus de 600-700 mètres se sont souvent mieux comportées et ont pu bénéficier des pluies du 21 septembre tant attendues. Pour le reste (variétés précoces et sud Ardèche), les trois premières semaines de septembre, sans une goutte d'eau, auront été fatales à la production. Fort heureusement, la qualité sanitaire a été globalement meilleure que l'année dernière. Les distributeurs et les consommateurs se sont montrés plutôt satisfaits du produit qu'ils ont pu acheter et la demande a été davantage soutenue.

Production (en tonnes)



Le petit volume de production a, de fait, engendré une concurrence importante entre les entreprises du département pour la collecte des châtaignes, avec pour effet une hausse significative des prix à la production. Ainsi, la Châtaigne d'Ardèche AOP destinée à l'industrie s'est négociée de 1,50 € à 1,75 €/kg (prix payé par les industriels hors frais de station ou de courtage), avec une valorisation supplémentaire pour la production en agriculture biologique. C'est évidemment une bonne chose pour les producteurs et la dynamique de reconquête des châtaigneraies, mais il ne faut pas occulter les effets collatéraux que cela provoque sur la structuration de la filière : affaiblissement des structures d'expédition qui peinent à collecter les volumes dont ils ont besoin, remise en cause de partenariats commerciaux ancrés depuis longtemps, dissension dans les collectifs d'agriculteurs...

L'avenir nous dira si ce manque de production redondant aura un impact bénéfique ou pas à long terme. Quoi qu'il en soit, le comité interprofessionnel restera vigilant aux évolutions de la filière et continuera à travailler collectivement pour trouver des solutions pérennes à l'activité de l'ensemble des opérateurs.

climatiques

garni la production de
grêle en juin, sécheresse en
neige sur arbres en feuilles
ce grand chelem. Le Syndicat
évidemment joué son rôle
auprès des pouvoirs
propose un point sur la
uelle..

SE

récolte 2019, liées à la sécheresse,
Direction Départementale des Terri-
èche à organiser une commission
le terrain le 12 novembre 2019. Elle
chez les exploitants de l'ensemble
castanéiculteurs du département pour
visu des dégâts. Le Comité Dépar-
expertise du 26 novembre 2019 a
connaissance de l'ensemble du
au titre des calamités agricoles
i devra être entérinée par le Comité
estion des Risques en Agriculture
20. Si cela est validé, les produc-
t déclarer leurs pertes de récolte,
maximale de 38 %. Les communes
chées par la grêle pourront bénéfi-
fication de 20 % et les pertes de
ont alors prises en compte jusqu'à
%.

grêle, suite à l'épisode du 15 juin
du Département de l'Ardèche et ceux
Auvergne-Rhône-Alpes avaient assuré
a. À ce jour, les discussions se pour-
dispositifs commencent à émerger.

de l'Ardèche

de 300 000 euros devrait être votée
re 2019 dans le cadre du budget

ures agroenvironnementales matiques

de la Politique Agricole
es castanéiculteurs ont pu en
B, demander à bénéficier de la
EC "Préservation des Res-
étales" visant à conserver ou
ans le système de production
Castanea sativa tradition-
noises.

ont été enregistrées par la Direc-
mentale de l'Ardèche. Elles seront
s les communes qui viennent



primitif du Conseil Départemental pour aider les
exploitations (toutes filières confondues). Les
discussions se poursuivent sur les modalités de
versement de ce soutien.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Fin juin 2019, les élus régionaux ont évoqué une
enveloppe de 6 millions d'euros pour soutenir les
exploitations les plus touchées (toutes filières
confondues). Le dispositif de soutien a ouvert le
9 décembre 2019 et permet d'apporter une aide
aux exploitations qui remboursent des emprunts
pour des investissements (matériel, plantations
pérennes, protection de vergers, bâtiments de
production, achat de parts sociales pour une in-
stallation ...).

Pour en bénéficier, il faut avoir une perte de pro-
duction supérieure à 50 % et se situer sur une des
59 communes ardéchoises éligibles.

**Vous avez 2 mois (jusqu'au 2 février 2020)
pour déposer votre demande d'aide en ligne :**
■ www.aides.auvergnherhonealpes.fr

Il vous faut créer un compte pour vous identifier et
fournir les justificatifs suivants de manière déma-
térialisée (document à numériser) :

- Une attestation signée de la banque
précisant l'objet du prêt et le capital
remboursé ou à rembourser sur la période
2019-2020
- Un avis de situation SIREN (à télécharger sur
le site de l'INSEE :
■ www.avis-situation-sirene.insee.fr
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Le vote des aides par la Région se fera à la com-
mission permanente de février 2020.

Plus d'infos :

■ CICA | Sébastien Debollut | 04 75 64 04 61

Plan régional "Châtaigneraies Traditionnelles"

Réunis en Comité de pilotage le 20
septembre 2019, les partenaires du
Plan Châtaigneraies Traditionnelles
ont présenté un bilan des actions de
reconquête menées jusqu' alors. À cette
occasion, Jean-Pierre Taite, Vice-président
de la Région Auvergne Rhône-Alpes, a
annoncé la prolongation du plan pour une
année supplémentaire avec des moyens
dédiés. Le Conseil Départemental de
l'Ardèche a également exposé sa volonté
de reconduire son accompagnement sur
un futur plan pluri-annuel. Le Plan se
poursuivra donc, dans un premier temps,
jusqu'au 31 décembre 2021 !

QUELQUES CHIFFRES

- 255 diagnostics de châtaigneraies réalisés
- Plus de 150 demandes d'accompagnement
pour des travaux de reconquête
- 1 000 000 € de travaux de reconquête
- 550 000 € de crédits publics
- 5 800 arbres élagués
- 3 500 arbres remis en production
- 2 800 arbres plantés
- 1 900 souches greffées
- 105 nouveaux producteurs habilités
en AOP Châtaigne d'Ardèche
- 350 tonnes de potentiel de production
supplémentaire en AOP Châtaigne
d'Ardèche

En complément des conseils techniques propo-
sés individuellement aux propriétaires et aux cas-
tanéiculteurs, la reconquête de la châtaigneraie
passe également par l'animation de démarches
collectives.

Les élus des communes et des communautés
de communes peuvent ainsi solliciter le Parc et
la Chambre d'Agriculture pour les accompagner
sur la revalorisation des châtaigneraies de leurs
territoires : identification des massifs à potentiel
de reconquête, mobilisation des propriétaires, for-
malisation des besoins en desserte et accompa-
gnement pour la réalisation d'éventuels travaux.

Trois intercommunalités et cinq communes, ont, à
ce jour, souhaité s'engager dans cette démarche :
Bassin d'Aubenas, Pays des Vans en Cévennes,
et Beaume-Drobie, Aizac, Juvinas, Antraigues, Les
Vans et Creysseilles.



Plantation du châtaignier

Face à la pénurie de matériel végétal adapté au territoire, la plantation du châtaignier est aujourd'hui réalisable sur les sols profonds où une possibilité d'irrigation existe. Elle nécessite une bonne préparation, des connaissances techniques ainsi qu'un suivi important, mais elle est fondamentale pour disposer d'un matériel végétal adapté aux conditions climatiques actuelles et au développement de la maladie de l'Encre. On vous propose quelques conseils pour bien débuter dans cette entreprise.

CHOIX DE LA PARCELLE

Le sol doit être suffisamment filtrant et profond, à pH acide (< 7) et sans calcaire actif. Il doit être drainant, car le châtaignier craint les sols asphyxiants qui favorisent le développement de l'encre. Privilégier les expositions Nord et Est dans la mesure du possible et éviter les situations gélives : fonds de vallée, exposition sud-ouest (grands écarts de température entre le jour et la nuit) ...

GESTION DE L'IRRIGATION

L'arrosage les premières années est indispensable pour une bonne reprise à la plantation. Les besoins s'étalent de mai à la récolte avec une période sensible de juillet à septembre. Les 2 ou 3 premières années : 15 à 30 l/arbre/semaine en 2 passages par semaine en été (commencer en avril en cas de printemps sec). Les années suivantes : 25 à 30 mm par semaine permettent un bon arrosage du châtaignier.

CHOIX DU MATÉRIEL VÉGÉTAL

Privilégier les porte-greffes hybrides Cre-nata x Sativa car ils sont beaucoup moins sensibles à la maladie de l'encre que les porte-greffes Sativa. Marsol est le porte-greffe le plus polyvalent (affinité variétés ardéchoises) et le plus couramment employé.

CHOIX DES VARIÉTÉS

Choisissez des variétés adaptées à votre secteur géographique en privilégiant le caractère tardif. Éviter les variétés précoces dans le sud-Ardèche et en basse altitude, sauf si une irrigation en période de production est possible, car ces situations sont depuis plusieurs années défavorables.

POLLINISATION

L'environnement pollinique doit être riche. L'implantation de pollinisateurs n'est pas nécessaire si la surface plantée est inférieure à 1 ha et/ou si elle est entourée de châtaigniers sauvages. Sinon, il faut prévoir 10 à 15 % de pollinisateurs dont Belle Mène ou Belle Épine. Le châtaignier sauvage est aussi une très bonne source de pollen.



DISTANCES DE PLANTATION



Les distances de plantation peuvent varier en fonction de la vigueur des arbres et du sol : de 6x10 à 12x12 selon les sols (100 m² par arbre dans le cahier des charges de l'AOP Châtaigne d'Ardèche). Une densité de plantation forte favorise une rentabilité rapide, mais oblige à la suppression d'un arbre sur deux au bout de plusieurs années. Une densité de 10x10m ou plus espacée laisse une bonne marge avant de devoir réaliser une éclaircie dans le verger (mais cela ne dispense pas d'une taille régulière).

QUALITÉ DES PLANTS

La reprise des plants de châtaigniers est délicate et la qualité des plants conditionne en grande partie la réussite de l'opération. Les plants doivent être suffisamment hauts (80 cm minimum) avec au moins 4 à 5 racines fortes ramifiées pour les plants "racines nues" qui sont à privilégier. Pour l'aspect sanitaire, il faut s'assurer que les plants sont indemnes d'Endothia, de traces de gel (peau de crapaud), et de racines présentant des parties nécrosées.

FERTILISATION DE FOND

Si le pH < 6, apporter à l'avance, au début de l'automne, un amendement calcaire ou calco-magnésien, à enfouir. Cet apport ne doit pas être fait en même temps que l'apport de la matière organique. Réaliser une analyse de sol pour connaître les amendements à apporter. Si la matière organique est < 2 % : apporter de la matière organique bien décomposée (Ex. 50 T/ha fumier ou compost) à incorporer de façon superficielle avec les dernières préparations culturales avant la plantation. Cet apport peut aussi être localisé sur les futures lignes de plantation bien repérées (largeur d'au moins 2 m).

PRÉPARATION DU SOL

Il faut décompacter le sous-sol en période sèche (sous-solage ou labour profond suivant le type de sol) en évitant de remonter des pierres et de la terre pauvre sans matière organique à la surface. Préparer la terre de surface et mélanger la fumure organique.

PLANTATION

À réception des plants, il faut les mettre en terre le plus rapidement possible (délai de 48 heures). Si vous ne pouvez pas les placer directement sur la parcelle, mettez-les en jauge dans de la terre fine et sableuse bien drainante. Planter les racines nues le plus tôt possible dès la chute



des feuilles jusqu'en janvier-février, dans un sol ressuyé et non gelé. Creuser un trou suffisamment grand pour que les racines s'installent sans être pliées. Rafrâchir les racines, en éliminant les éventuelles parties mortes ou nécrosées et effectuer un pralinage (pour faciliter l'adhésion avec la terre tremper les racines dans du pralin : eau de pluie + terre de jardin + fumier). Le point de greffe doit être placé nettement au-dessus du sol. Mettre la "bonne" terre au contact des racines. Arroser les plants pour serrer la terre autour des racines.

PREMIERS SOINS

Rabattre l'arbre à plus de la moitié de la hauteur de la greffe avant le débourrement. Tuteurer les plants côté sud de l'arbre (ne pas utiliser de piquets en châtaignier non écorcé, car risque de contamination par le chancre). Attacher avec un lien souple. Badigeonner les troncs à la chaux ou à la peinture blanche : en vergers exposés sud et ouest notamment pour éviter les "coups de soleil" et les risques de gel sur le tronc. Protéger contre le gibier (chevreuil, lapins) avec un manchon haut (1 mètre) ou un grillage en protection individuelle. Surveiller et traiter les chancres de l'écorce (Endothia)

RÉSERVEZ VOS PLANTS DE CHÂTAIGNIER

Le Syndicat de Défense a mis en place, depuis trois ans, une pépinière de châtaigniers pour répondre aux besoins de ses producteurs adhérents. Il s'approvisionne en porte-greffe hybride Marsol que ses adhérents bénévoles plantent et greffent en variété Sativa ardéchoises.

Ainsi, après 180 plants greffés fournis en 2017, 300 en 2018, 920 plants ont été arrachés et revendus cet hiver 2019, avec une prédominance en Bouche Rouge.

Pour l'année prochaine, il vous est possible de passer commande auprès du SDCA de porte-greffe Marsol (à greffer ensuite vous-même en place). Au vu de la capacité limitée de la pépinière (espace disponible, main d'œuvre bénévole nécessaire...), il est conseillé de privilégier cet achat. Si nécessaire, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche propose un stage de formation sur le greffage du châtaignier (voir page 4).

Si vous tenez à acheter des plants greffés, au vu des réservations actuelles, l'année de livraison (2020 ou 2021) n'est pas garantie.

Contact :

■ SDCA | Sébastien Debollut | 04 75 64 04 61

en bref !

ÉCHANGES
CASTANÉICULTEURS /
ÉLAGUEURS

Dans le contexte actuel qui voit la dynamique de reconquête des châtaigneraies se développer et des arbres de plus en plus exposés à des évolutions climatiques contraignantes, de nombreuses questions se posent chez les castanéiculteurs sur les itinéraires techniques à adopter. Pour faire avancer la réflexion, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche a organisé les 27 août et 4 septembre dernier, des moments d'échange, entre élagueurs professionnels et castanéiculteurs. De nombreux sujets ont été abordés, mêlant état général de l'arbre, lien avec le sol et pratiques d'élagage. Sans être exhaustif, il en ressort quelques enseignements principaux.

L'élagage dépend de nombreux paramètres : état du châtaignier, environnement, attentes du castanéiculteur... Il n'y a, de fait, pas d'élagage standard et le choix du type d'élagage est issu de l'échange entre le castanéiculteur et son élagueur, mais des tendances se dégagent :

- Dans la majorité des cas, le châtaignier supporte bien les grosses coupes et les élagages assez sévères. Globalement, les élagueurs ayant une expérience ancienne du châtaignier tendent à aller vers des élagages plus importants et moins de toilette. L'effet sur l'arbre en est plus intéressant, mais cela implique de repasser au bout de quelques années pour sélectionner les nouvelles charpentières.
- La suppression de bois mort seul n'a pas d'impact sur la vigueur de l'arbre et sur la production future. Un élagage dit léger ou de toilette, est souvent à déconseiller, car il ne permet pas un bon redémarrage de l'arbre et le gain en calibre des fruits ne compense pas le coût de l'élagage.
- Plus un arbre est haut, plus sa sensibilité à la sécheresse sera forte. Il est donc conseillé de diminuer la hauteur et le volume de feuillage des arbres soumis à des stress hydriques. Un châtaignier, c'est aussi un large réseau racinaire, il est nécessaire pour favoriser la pousse et la vigueur des arbres de conserver la qualité des sols et de fertiliser.

■ Plus d'infos | CA07 | Hélina Deplaude |
04 75 20 28 00

TRAITEMENT DU CHANCRE DE L'ÉCORCE

Cryphonectria Parasitica est un champignon qui se développe sous l'écorce des châtaigniers et provoque la mort des tissus (Chancre de l'écorce) entraînant le dessèchement de la branche. Pour les gros arbres, cela se traite essentiellement par élagage ou curetage du chancre, mais un traitement de lutte biologique existe, notamment pour le suivi des chantiers de greffage.

Le Syndicat de Défense vous propose, cette année encore, de réserver vos tubes de traitements qui seront ensuite distribués, aux alentours de la mi-avril, en différents points (Vesseaux, Privas, Lamastre). Les tubes font 120 ml et sont revendus au prix de 22,50 € pour les adhérents et 25 € pour les autres.

Vous pouvez réserver vos tubes jusqu'au 31 janvier 2020 en contactant le SDCA. Après cette date les réservations ne seront plus garanties.

■ Contact | SDCA | 04 75 64 04 61 |
cica@chataigne-ardeche.com



GREFFONS DE CHÂTAIGNIERS

Issues de son parc à greffons, le Syndicat de Défense vous propose des baguettes de châtaigniers en variétés traditionnelles ardéchoises pour vos chantiers de reconquête.

Le parc du Syndicat dispose des variétés certifiées suivantes : **Précoces des Vans, Aguyane, Sardonne, Pourette / Garinche, Comballe, Bouche Rouge, Merle, Bouche de Clos.**

Chaque baguette comprend 3 à 4 greffons exploitables. Ils seront prélevés courant février 2020, conservés au froid et mis à votre disposition fin mars / début avril. Les réservations seront validées en fonction des disponibilités du parc.

Vous pouvez réserver vos greffons jusqu'au 31 janvier 2020 en contactant le SDCA. Après cette date, les réservations ne sont plus garanties.

■ Contact | SDCA | 04 75 64 04 61 |
cica@chataigne-ardeche.com

FORMATIONS CASTANÉICOLES

La Chambre d'Agriculture propose, depuis de nombreuses années, diverses formations techniques en lien avec la castanéiculture. Ci-dessous le programme des mois à venir :

- **Élagage du châtaignier**
Chez un stagiaire | les 22, 23, 24, 27 et 28 janvier 2020. Module 1 : sécurité et réglementation des travaux d'élagage, dangerosité des arbres et connaissance du matériel. Techniques de grimpe et d'organisation. Module 2 : reconnaissance des maladies, physiologie et architecture des arbres, pratique de l'élagage (scie manuelle ou tronçonneuse).
- **Greffage du châtaignier**
Chez un stagiaire | les 18 février, 28 avril et 23 juin 2020
- Présentation des techniques de rénovation et greffage d'un verger.
- Préparation du chantier, du greffage et de l'entretien ultérieur des greffes.
- Mise en pratique sur les greffes en couronne, fente et flûte.
- Suivi d'un arbre greffé (état sanitaire et taille) | chez un stagiaire | 23 juin.
- Reconnaître les différentes maladies du châtaignier.
- Soigner et traiter les chancres, reconnaître les chancres hypovirulents.
- Sélectionner les greffes et former l'arbre. Tailler les arbres.
- **Plantation du châtaignier**
Organisation possible s'il y a suffisamment de demandes | Dates et lieux en fonction des inscriptions.

■ Plus d'infos | CA07 | 04 75 20 28 00 |
formation@ardeche.chambagri.fr

APPLICATION VIGIL'ENCRE

Phytophthora Cambivora et *Phytophthora Cinnamomi* sont deux champignons responsables de la Maladie de l'Encre. Ils s'attaquent au collet et aux racines des châtaigniers provoquant, à court terme, l'affaiblissement puis la mort de l'arbre.

En l'absence de solution de lutte et favorisés par les effets du dérèglement climatique, ces champignons prolifèrent. Cet été encore, nous avons pu constater de nombreux dépérissements de châtaigniers, notamment sur les adrets et en basse altitude. Les symptômes de la maladie commencent également à être observés sur des secteurs où ils n'existaient pas jusqu'alors.

Aujourd'hui, il est essentiel d'essayer de connaître l'aire de répartition de ces champignons pour avoir une cartographie de la Maladie de l'Encre. L'INRA a développé pour cela, l'application **Vigil'Encre** que tout le monde peut télécharger sur son smartphone.



En tant que castanéiculteur, vous êtes les mieux placés pour alimenter cette base de données. Votre contribution est essentielle. Les signalements peuvent également être transmis directement au Syndicat de Défense.

■ Contact | SDCA | 04 75 64 04 61 |
cica@chataigne-ardeche.com

ÉTAPES SAVOUREUSES

Vous êtes castanéiculteur et organisez des visites ou proposez une dégustation ? Devenez une Étape Savoureuse pour gagner en visibilité !



Les **Étapes Savoureuses d'Ardèche**® permettent un tourisme de savoir-faire, en découvrant l'histoire, le patrimoine et la culture de l'Ardèche, en rencontrant des producteurs et des restaurateurs, en visitant des entreprises, des musées gourmands et en participant à des événements.

Pour devenir une **Étape Savoureuse**, 3 critères sont à remplir : une qualité de production (déjà validée par votre engagement en AOP Châtaigne d'Ardèche), une qualité d'accueil (en étant **Bienvenue à la Ferme, De Ferme en Ferme, RDV Terroir, Valeur Parc, Accueil Paysan...**) et une dégustation de vos produits. Vous répondez à ces critères ? Contactez-nous !

■ Contact | Ardèche le Goût |
Jeanne Faguiet-Pasquier | 04 75 20 28 08

Comité Interprofessionnel de la Châtaigne d'Ardèche

4 avenue de l'Europe-Unie – BP 128 – 07001 Privas Cedex
Tél. 04 75 64 04 61 - cica@chataigne-ardeche.com

Châtaigne Information n° 42 - Hiver 2019

Directeur de la publication : Michel Grange | Rédacteur en chef : Sébastien Debellut
Comité de rédaction : CICA - N°ISSN en cours | Dépôts légaux juin 2020.

chataigne-ardeche.com



Partenaires



Document financé par





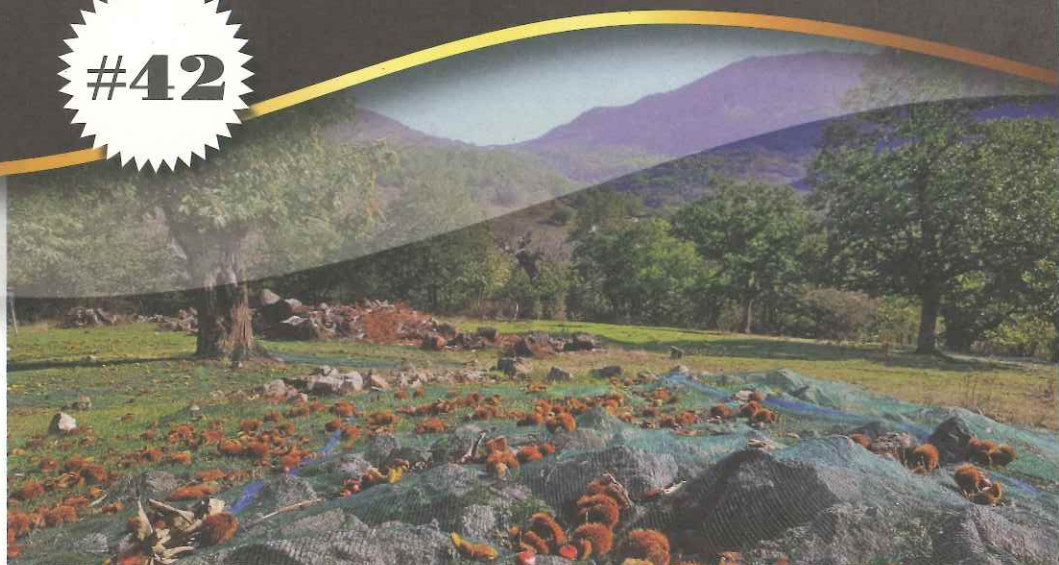
CHÂTAIGNE
D'ARDECHE

LA REINE DES CHÂTAIGNES



Le Châtaignier

#42



édito

Bonjour
à tous,

Au moment de tirer le bilan de cette nouvelle campagne décevante, j'ai une pensée pour ceux qui ont de nouveau été durement touchés par les aléas climatiques et qui ne pourront pas compter sur la châtaigne pour faire vivre leur exploitation.

Ces trois années successives de mauvaise récolte vont laisser des traces, mais il est essentiel de rester positif et de continuer à croire en des jours meilleurs. Notre châtaigne est recherchée, elle bénéficie d'une bonne notoriété, tant chez les professionnels de l'agroalimentaire que chez les consommateurs et les efforts de valorisation faits ces dernières années avec l'AOP permettent de rémunérer correctement les producteurs.

Face aux agressions successives que subit notre verger, il est fondamental de travailler à son entretien et son renouvellement pour lui donner les moyens de résister : les jeunes châtaigniers résistent mieux aux attaques sanitaires, les arbres élagués cassent moins sous le poids de la neige et le sol enrichi en matière organique retient davantage d'eau...

Désormais on ne peut plus se contenter d'attendre et de ramasser ce que la nature nous donne, il nous faut aussi rajeunir et accompagner nos châtaigneraies pour pouvoir, un jour, les transmettre.

*Je vous souhaite une très
bonne année 2020*

■ Michel Grange

Président du Comité Interprofessionnel
de la Châtaigne d'Ardèche

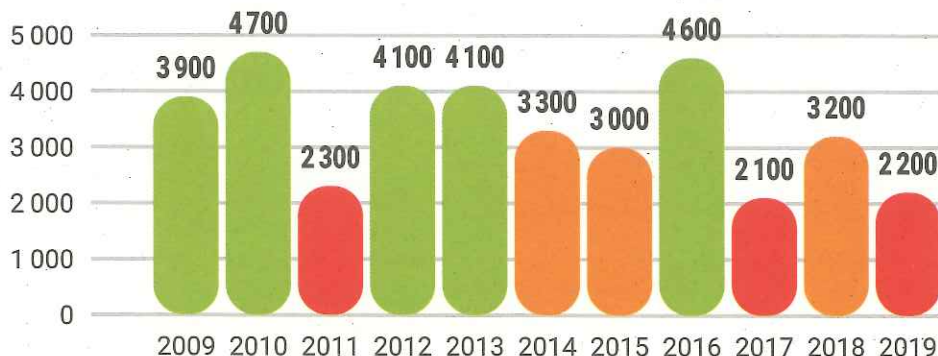
actu

Bilan campagne

À notre grand dam, les années se suivent et se ressemblent. Avec 2 200 tonnes de châtaignes collectées et commercialisées, l'année 2019 est fortement déficitaire et représente péniblement 50 % du potentiel du département. C'est l'une des plus faibles productions de ces dix dernières années (avec 2011 et 2017).

L'orage de grêle qui a traversé l'Ardèche le 15 juin dernier, a enlevé un bon millier de tonnes de châtaignes. Le reste du manque constaté est à imputer à la sécheresse de septembre. Le nord de l'Ardèche et les variétés tardives comme Bouche Rouge ou au-dessus de 600-700 mètres se sont souvent mieux comportées et ont pu bénéficier des pluies du 21 septembre tant attendues. Pour le reste (variétés précoces et sud Ardèche), les trois premières semaines de septembre, sans une goutte d'eau, auront été fatales à la production. Fort heureusement, la qualité sanitaire a été globalement meilleure que l'année dernière. Les distributeurs et les consommateurs se sont montrés plutôt satisfaits du produit qu'ils ont pu acheter et la demande a été davantage soutenue.

Production (en tonnes)



Le petit volume de production a, de fait, engendré une concurrence importante entre les entreprises du département pour la collecte des châtaignes, avec pour effet une hausse significative des prix à la production. Ainsi, la Châtaigne d'Ardèche AOP destinée à l'industrie s'est négociée de 1,50 € à 1,75 €/kg (prix payé par les industriels hors frais de station ou de courtage), avec une valorisation supplémentaire pour la production en agriculture biologique. C'est évidemment une bonne chose pour les producteurs et la dynamique de reconquête des châtaigneraies, mais il ne faut pas occulter les effets collatéraux que cela provoque sur la structuration de la filière : affaiblissement des structures d'expédition qui peinent à collecter les volumes dont ils ont besoin, remise en cause de partenariats commerciaux ancrés depuis longtemps, dissension dans les collectifs d'agriculteurs...

L'avenir nous dira si ce manque de production redondant aura un impact bénéfique ou pas à long terme. Quoi qu'il en soit, le comité interprofessionnel restera vigilant aux évolutions de la filière et continuera à travailler collectivement pour trouver des solutions pérennes à l'activité de l'ensemble des opérateurs.